



Situation complexe pour algerien harcele par femme

Par Visiteur

Bonjour,

Mon fiancé est de nationalité algérienne, et se retrouve dans une situation très délicate, car il s'est marié avec une femme pour « faire comme tout le monde » qu'il n'aime pas, mais il en a pris conscience après m'avoir rencontré et qu'on soit tombé très amoureux l'un de l'autre. Il souhaite être « libre » et vivre avec moi en divorçant de sa femme, mais il est « pris au piège » car il n'a pas encore de titre de séjour de 10 ans pour vivre une nouvelle vie en France, avec moi.

Il s'est marié en Algérie en mai 2010. Sa femme a fait retranscrire leur mariage en France, et il est arrivé en octobre 2010, période de notre rencontre. Sa femme beaucoup plus âgée a malheureusement « appris » notre union, et a refusé de l'accompagner à son rdv pour qu'il récupère son récépissé, puis son titre de séjour. Elle le menace de divorcer, s'il ne fait pas tout ce qu'elle souhaite (personnalité perverse) et elle refuse l'idée qu'il la quitte.

Il me demande d'être patiente, et dit qu'il pourra la quitter en octobre et me rejoindre, puis divorcer quelques temps après. Mais cette situation est très difficile pour nous deux, lui d'être « l'objet » de cette femme et subir ses pressions morales, et moi de le savoir mal avec elle (perte de poids conséquente, etc.), et loin de moi.

> "Que peut-il faire d'un point de vue légal, pour se sortir de cette situation de harcèlement moral avec sa femme qu'il veut quitter, sans prendre le risque de quitter la France et que l'on soit séparé"(est-ce que l'attente de la carte de séjour de 10 ans jusqu'à octobre 2011 elle la seule option la plus sage ou un autre ? Pourra-t-il vite divorcer d'avec elle et ou ? Autre solution ?).

Merci par avance pour votre aide à cette question primordiale.

Cordialement,

Par Visiteur

Bonjour Madame

Je comprends la situation mais elle est très délicate.
Est ce que votre ami a un travail en France?

Cordialement

Par Visiteur

Bonjour,

Non car il me dit qu'il ne peut pas travailler tant qu'il n'a pas de récépissé...

Je suis DRH France et je lui ai proposé de rentrer dans un processus de recrutement pour une longue mission d'intérim jusqu'à décembre 2011, pouvant déboucher sur un CDI car ses compétences correspondent parfaitement au poste à pourvoir, et j'ai bcp de mal à trouver le candidat qu'il faut.

Comment puis-je faire ?

Merci.

Par Visiteur

Bonjour Madame

Je suis DRH France et je lui ai proposé de rentrer dans un processus de recrutement pour une longue mission d'intérim jusqu'à décembre 2011, pouvant déboucher sur un CDI car ses compétences correspondent parfaitement au poste à pourvoir, et j'ai bcp de mal à trouver le candidat qu'il faut.

Comment puis-je faire ?

Vous devez faire les démarches auprès de l'OFII (Office Français de l'Immigration et de l'Intégration) pour engager un travailleur étranger.

Il vous faudra justifier de votre recherche infructueuse de salarié. Il faudra que votre ami soit en adéquation avec le poste.

Cordialement

Par Visiteur

Bonsoir,

Je sais pertinemment que pour embaucher un salarié étranger je dois contacter l'OFII... et si vous avez bien lu mon message, cela ne sera pas moi mais l'agence d'intérim.

Cela ne répond pas à ma question initiale : "Que peut-il faire d'un point de vue légal, pour se sortir de cette situation de harcèlement moral avec sa femme qu'il veut quitter, sans prendre le risque de quitter la France et que l'on soit séparé"(est-ce que l'attente de la carte de séjour de 10 ans jusqu'à octobre 2011 elle la seule option la plus sage ou un autre ? Pourra-t-il vite divorcer d'avec elle et ou ? Autre solution ?)."

-> y a t il comme solution pour qu'il se sorte de sa situation d'emprise de cette femme, QUE la voie professionnelle ? Et cela amènera quel type de visa en terme de durée ?

OU

-> Ou doit-il subir son harcèlement et maltraitance morales durant encore 6 mois et attendre d'obtenir sa carte de séjour de 10 ans, pour finalement avoir le droit de divorcer ?

Merci pour tenter de m'apporter une réponse qui vraiment m'aidera.

Cordialement,

Par Visiteur

Madame

-> y a t il comme solution pour qu'il se sorte de sa situation d'emprise de cette femme, QUE la voie professionnelle ? Et cela amènera quel type de visa en terme de durée ?

Malheureusement non car sans la voie professionnelle il ne peut pas envisager un autre titre de séjour pour résider en France.

-> Ou doit-il subir son harcèlement et maltraitance morales durant encore 6 mois et attendre d'obtenir sa carte de séjour de 10 ans, pour finalement avoir le droit de divorcer ?

En engageant une procédure de divorce il risque de perdre ses chances d'obtenir un titre de séjour. Je comprends parfaitement la situation mais les lois sont ainsi faites. Comprenez bien que du fait de la durée de leur union une suspicion de mariage blanc est envisageable. S'il ne souhaite plus être sous l'emprise de son épouse et assumer pleinement ses choix, il peut divorcer et par la suite depuis son pays d'origine entamer les démarches pour revenir en France et vivre avec vous.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour votre réponse, cela est plus clair.

Donc le plus simple et ce afin de ne pas prendre le risque qu'elle l'attaque pour "mariage gris" (et pas blanc ;-)-est qu'il reste officiellement marié quelques temps même après l'obtention de ses papiers, mais cela ne l'empêchera pas de la quitter dès qu'il aura obtenu ses papiers pour me rejoindre... et elle ne pourra plus rien faire.

Ainsi nous pourrions vivre notre vie de couple, avec nos projets d'enfants, et un peu avant la naissance il pourra retourner en Algérie et divorcer.

Les lois sont ainsi faites certes, alors il faut savoir les contourner en trouvant les failles. Merci !